

Compte rendu de la séance du 05 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, à vingt heures trente minutes, le jeudi cinq avril, le Conseil Municipal de la Commune de Camblanes et Meynac, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GUILLEMOT**, Maire.

Présents : M. GUILLEMOT, Mme MICHEAU-HÉRAUD, MM. CROIZAT, CARLET, Mme DUPUCH-BOUYSSOU, M. GUAIS, Mmes REY, MOUFFLET, M. HANNOY, Mme PERRIN-RAUSCHER, MM CHIRON, MONGET, DARON, PERRET, Mmes BRUNEAU, DANAY, FRANCO, MM. BONNAYZE et VERSCHAVE.

Absents : M. CAÏS a donné procuration à M. GUILLEMOT
Mme ROCA a donné procuration à Mme DUPUCH-BOUYSSOU
Mme DUPHIL a donné procuration à Mme REY
Mme GAILLARD a donné procuration à M. MONGET

Secrétaire de séance : Mme DANAY

Date de la convocation : 30 mars 2018

M. le Maire rappelle que le compte-rendu du Conseil municipal du 5 mars 2018 a été adressé aux conseillers pour avis. Il fait part des remarques retenues et le soumet à l'approbation des élus. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire remercie Mme CLATOT, Trésorière Générale, pour sa présence et le travail en collaboration avec la Mairie tout au long de l'année.

I. VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

Avant de présenter les comptes administratifs, **M. le Maire** tient à remercier vivement Christine SAUTÉJEAU, Catherine CAZALIERES et Sylvie PERRIN RAUSCHER pour l'important travail de comptabilité réalisé tout au long de l'année.

Il remercie également tous les membres de la commission des finances.

Il précise que suite à des informations concernant les dotations de l'Etat reçues seulement hier soir, celles-ci ont été intégrées, le budget a donc été corrigé par rapport à la dernière commission des finances.

Mme PERRIN-RAUSCHER, Présidente de la commission des finances, présente les chiffres clé représentatifs de la situation financière de la commune mettant en évidence une hausse de la capacité d'autofinancement (CAF): 468 226 € en 2017.

Les dépenses d'équipement se sont élevées à 363 368 €. Montant en légère hausse malgré la capacité d'autofinancement dégagée les années précédentes.

Le fond de roulement, la réserve à la clôture du budget, est de 362 502 € soit 122€ par habitant.

Le montant de l'endettement est de 214 939 €. Elle précise que ce montant est faible pour la commune.

Mme PERRIN RAUSCHER explique que la volonté municipale de ne pas contracter d'emprunt depuis 5 ans permet aujourd'hui de prévoir des investissements pour les années futures.

Concernant les taxes, elle rappelle que la commune se situe largement en dessous de la moyenne des communes de la même strate en termes de nombre d'habitants, les bases élevées étant dues à un habitat plutôt récent et qualitatif.

La taxe d'habitation par habitant est de 164 € pour 2017. Les taxes sont modérées pour un habitat de valeur sur la commune.

M. le Maire souligne qu'une des conséquences que la commune soit considérée comme « riche », est qu'elle se voit appliquer des coefficients de solidarité qui diminuent le montant des subventions versées par le Conseil départemental notamment.

M. le Maire présente les comptes administratifs de l'année 2017.

- Transport scolaire : excédent global de clôture de 679,64 €.
- CCAS, pour information car il est voté par les membres du CCAS : excédent global de clôture de 4 943,90 € dû à une baisse des dépenses de fonctionnement.
Pour la section d'investissement, pas de déficit ce qui est lié à une diminution du nombre d'aides allouées en 2017.
- CAISSE DES ECOLES : excédent global de clôture de 3 363,30 €, signe que les dépenses ont été bien maîtrisées (pour information car voté par les membres de la Caisse des Ecoles.)
- COMMUNE : **M. le Maire** décrit les chiffres par chapitre.

La section de fonctionnement fait apparaître un montant de dépenses réalisées inférieur au prévisionnel : 1 645 115,02 €. Il explique que cela est dû à de multiples économies et négociations de contrats divers sur les charges à caractère général et le départ de Cécile NOVELLO sur les charges de personnel notamment, mais aussi au virement de la section d'investissement.

Le montant des recettes est quant à lui supérieur au prévisionnel : 2 274 945,31 €.

La section présente donc un excédent global de clôture de 629 830,29 €.

M. le Maire explique que ces efforts d'économies vont permettre d'investir.

Il précise cependant qu'il va falloir être prudent car la mise en œuvre du RIFSEEP aura une incidence sur les charges de personnel.

Pour la section d'investissement, le montant des dépenses réalisées est de 533 144,08 € et les recettes sont de 658 520,28 €.

Mme PERRIN RAUSCHER précise que le réalisé représente 77 % du prévisionnel (82 % en tenant compte des restes à réaliser).

M. le Maire souligne la parfaite maîtrise de ce budget.

M. le Maire se retire de la salle et laisse la parole à M. CROIZAT, doyen de séance.

M. CROIZAT demande s'il y a des remarques.

M. VERSHAVE exprime que selon lui le budget ne réalise pas ses objectifs et met en avant un manque d'investissement. Il estime que l'équipe ne projette pas d'investissement important marquant pour la commune et se contente d'une gestion courante du quotidien.

Il cite parmi les prévisions non réalisées les liaisons douces.

Il rappelle que les déplacements vers Bordeaux sont un véritable problème et qu'il est urgent de travailler sur ce dossier et trouver des solutions concrètes.

Mme MICHEAU-HÉRAUD exprime que cela fait preuve d'une particulière mauvaise foi, notamment sur les liaisons douces car c'est un projet qui est déjà bien engagé. Certaines parties ont été reportées par prudence, au grand désarroi de la commission, en préférant attendre les subventions. Elle ajoute par ailleurs qu'un travail important a été fait sur la maîtrise des dépenses et que, comme prévu dans le programme de la mandature, des projets d'investissements sont à l'étude pour démarrer en 2019, comme la création d'une salle culturelle notamment.

Elle rappelle que les élus travaillent chacun dans leur commission pour faire avancer leurs projets et qu'il serait dommage et peu responsable de se priver des subventions qui pourraient être allouées.

M. GUAIS rajoute qu'encore faut-il être présent aux réunions des commissions ou de conseils ouverts pour en avoir connaissance.

Mme PERRIN RAUSCHER tient à souligner également que des investissements importants ont été réalisés cette année comme des travaux sur les routes, des aménagements sécuritaires, l'achat d'un bus, etc..

M. VERSCHAVE répond que ce sont des investissements « classiques et normaux ».

Il précise qu'une discussion est en cours avec le maire, le conseil régional et le lycée Flora Tristan concernant la liaison entre Camblanes et Latresne.

M. CROIZAT propose de passer au vote

M. VERSCHAVE annonce qu'il ne votera pas les comptes administratifs 2017.

M. CROIZAT répond que n'ayant pas voté le budget 2017, il semble logique de s'y opposer.

Les délibérations suivantes sont adoptées.

► COMMUNE

Délibération n°016.2018

Le Conseil Municipal, après avoir écouté l'énumération des chiffres concernant les dépenses et les recettes réalisées pour l'année 2017 pour le compte administratif du budget de la commune, demande à Monsieur le Maire de se retirer de la séance,

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** vote, par **19 voix « POUR » et 2 voix « CONTRE » (M. VERSCHAVE et Mme FRANCO)** le compte administratif 2017 suivant :

• **Fonctionnement – excédent de l'année 2017 : 468 225.57 €**

excédent global de clôture de 629 830.29 €

- Dépenses : 1 645 115.02 €

- Recettes : 2 113 340.59 €

- Excédent reporté 2016 : 161 604.72

• **Investissement – excédent de l'année 2017 : 125 376.20 €**

déficit global de clôture de 267 328.30 €

- Dépenses : 533 144.08 €
- Recettes : 658 520.28 €
- Déficit reporté 2016 : 392 704.50 €

► **TRANSPORT SCOLAIRE**

Délibération n°017.2018

Le Conseil Municipal, après avoir écouté l'énumération des chiffres concernant les dépenses et les recettes réalisées pour l'année 2017 pour le compte administratif du budget du transport scolaire, demande à Monsieur le Maire de se retirer de la séance, Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal vote**, par **19 voix « POUR »** et **2 « Abstentions »** (**M. VERSCHAVE et Mme FRANCO**) le compte administratif 2017 suivant :

- **Fonctionnement – déficit de l'année 2017 : 584.31 €**

excédent global de clôture de : 679.64 €

- Dépenses : 45 183.25 €
- Recettes : 44 598.94 €
- Excédent reporté 2016 : 1 263.95 €

► **CAISSE DES ECOLES**

Délibération n°001.2018

Le Conseil d'Administration, après avoir écouté l'énumération des chiffres concernant les dépenses et les recettes réalisées en 2017 pour le compte administratif, demande à Monsieur le Président de se retirer de la séance, Après en avoir délibéré, **le Conseil d'Administration vote** à l'unanimité des membres présents et représentés, par **5 voix « POUR »**, le compte administratif suivant :

- **Fonctionnement – déficit de l'année 2017 : 9 946.96 €**

excédent global de clôture de 3 363,30 €

- Dépenses : 204 308,68 €
- Recettes : 194 361,72 €
- Excédent reporté 2016 : 13 310,26 €

- **Investissement – excédent de l'année 2017 : 606.18 €**

déficit/excédent global de clôture de 0 €

- Dépenses : 0 €
- Recettes : 606.18 €
- Déficit reporté 2016 : 606.18 €

A l'issue des votes, Monsieur le Maire revient en séance pour poursuivre l'ordre du jour.

II. **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU PERCEPTEUR**

Mme CLATOT expose les comptes de gestion de la commune.

Concernant le fonctionnement, elle expose que les recettes augmentent depuis 5 ans mais que, malgré cela, la moyenne par habitant (460 €) reste inférieure aux moyennes départementale, régionale et nationale.

Elle explique que ces prévisions légèrement sous estimées sont un signe de prudence.

Concernant les dépenses de fonctionnement, elle souligne une diminution en 2017 notamment sur les charges générales mais aussi sur les charges de personnel, de gestion courante et financières. La moyenne par habitant est de 127 €, également inférieure aux moyennes départementale, régionale et nationale.

Mme CLATOT dresse le constat d'un budget prudent et maîtrisé.

M. le Maire ajoute que le taux de réalisation est de 98 %.

Mme CLATOT précise que la capacité d'autofinancement, après avoir « stagné », a bien augmenté cette année.

Pour la section d'investissement, les dépenses ont été moins élevées que l'année 2016, 122€ par habitant, inférieures aux moyennes du Département, de la Région et de l'État. Elle fait apparaître un taux de réalisation de 68,16 %.

Concernant les recettes, elle expose qu'il y a eu peu d'emprunt réalisé en 2017 et que les charges financières ont diminué.

Elle ajoute qu'il est intéressant de constater l'augmentation de la capacité d'autofinancement permettant de réaliser des investissements pour l'avenir.

Mme CLATOT précise que le taux de la taxe d'habitation est inférieur à la moyenne nationale et que celui de la taxe sur le foncier bâti est identique, taxe qui génère le plus de recettes.

En outre, elle rappelle que les dotations sont nettement en baisse depuis 2014.

M. le Maire explique que cette gestion prudente a été voulue par l'équipe pour avoir la capacité à réaliser un emprunt dans l'avenir, pour des investissements importants pour la commune.

Mme CLATOT répond que cela est logique car pour emprunter il faut avoir une capacité d'autofinancement suffisante afin de rembourser.

M. le Maire souhaite continuer à contenir la gestion courante et ajoute qu'il est hors de question de dépenser outre mesure.

Il évoque une vraie volonté de développer la commune avec des projets structurants.

D'importants investissements ont été, sont et seront réalisés pour le confort des habitants mais avec prudence.

M. VERSCHAVE insiste sur le fait que selon lui les investissements réalisés ne sont pas suffisants et qu'il faudrait améliorer la recherche de financements.

Il ajoute que beaucoup de moyens pour la communication sont développés.

Il précise qu'il est également important de réfléchir à l'avenir en tenant compte des projets de la Métropole comme Euratlantique ou encore l'Arena.

M. MONGET répond que cette vision semble déformée car la commune a déjà démontré son ambition au sein du territoire mais avec des règles de prudence.

Il revient sur le budget communication et rappelle qu'il reste constant.

Il ajoute qu'il est important d'être présent pour travailler et faire avancer les dossiers.

M. VERSCHAVE répond que ses tentatives d'intervention sont restées sans réponse et qu'il ne souhaite pas tenir un rôle de « potiche ». Il demande qu'à l'avenir un accusé de réception, au minimum, lui soit adressé.

M. le Maire reconnaît que Jérôme Verschave est particulièrement pris par son activité professionnelle, mais que pour être un élu efficace, il est indispensable d'avoir la volonté et la disponibilité pour s'investir.

Il ajoute qu'avec plus de subventions, il serait évidemment plus facile de concrétiser des projets mais qu'il doit être prudent car il est le garant des finances publiques.

Les délibérations suivantes sont adoptées

► COMMUNE ET TRANSPORT SCOLAIRE

Délibération n°018.2018

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de **l'exercice 2017** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de **l'exercice 2017**,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de **l'exercice 2017**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017** y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2017** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la compatibilité des valeurs inactives ;

► Déclare, par 22 voix « POUR » et 1 « Abstention » (M. VERSCHAVE), que les comptes de gestion (des budgets de la Commune et du Transport scolaire) dressés pour **l'exercice 2017** par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

► CAISSE DES ECOLES

Délibération n°002.2018

Le Conseil d'Administration,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

3°) Statuant sur la compatibilité des valeurs inactives ;

► **Déclare** que le compte de gestion du budget de la Caisse des Ecoles dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

M. VERSCHAVE quitte la séance à 22h12

III. AFFECTATION DES RESULTATS

M. le Maire expose l'affectation des résultats pour la caisse des écoles et pour la commune. Les délibérations suivantes sont adoptées.

► CAISSE DES ECOLES

Délibération n°003.2018

Fonctionnement	Résultat de l'exercice 2017 (-)	- 9 946.96
	Résultat reporté de l'exercice antérieur (+)	13 310.26
	Total (positif)	3 363.30
Investissement	Résultat de l'exercice 2017 (+)	606.18
	Résultat reporté de l'exercice antérieur (-)	-606.18
	Total ()	0
R.A.R.	Dépenses engagées non mandatées	0

Recettes restant à réaliser	0
Total ()	0
Besoin réel de financement (D001)	0
Excédent réel de financement (R001)	

Affectation de résultat investissement R 1068	0
Déficit d'investissement D 001	0
Excédent à reporter fonctionnement R002	3 363.30

► COMMUNE

Délibération n°019.2018

Fonctionnement	Résultat de l'exercice 2017 (+)	468 225.57
	Résultat reporté de l'exercice antérieur (+)	161 604.72
	Total (positif)	629 830.29
Investissement	Résultat de l'exercice 2017 (+)	125 376.20
	Résultat reporté de l'exercice antérieur (-)	-392 704.50
	Total (négatif)	-267 328.30
R.A.R.	Dépenses engagées non mandatées	-72 824.75
	Recettes restant à réaliser	22 892.03
	Total (négatif)	-49 932.72
	Besoin réel de financement (D001)	-317 261.02
	Excédent réel de financement (R001)	

Affectation de résultat investissement R 1068	317 261.02
Déficit d'investissement D 001	267 328.30
Excédent à reporter fonctionnement R002	312 569.27

M. VERSHAVE revient en séance à 22h15

IV. VOTE DU TAUX DES TAXES

M. le Maire, étant donné la diminution des recettes due à l'exonération de certains foyers, propose une légère augmentation de 1,5%, comme étudié en commission des finances.

Il exprime qu'il est toujours impopulaire d'augmenter les impôts mais que dans le cadre d'une gestion d'avenir, il faut penser à équiper la commune pour le confort des administrés.

Il explique que ce choix aura peu d'impact sur les ménages (14 € par foyer fiscal) mais engendrera des recettes supplémentaires pour la commune.

Sans augmentation, le produit attendu serait de 1 069 052 €.

Avec une hausse de 1,5 % des taux, le produit serait de 1 085 004 €

Mme PERRIN-RAUSCHER explique que la commission des finances a beaucoup discuté de cette augmentation et a conclu que 16 000 € de recettes supplémentaires pourront permettre d'investir d'avantage.

M. VERSCHAVE trouve étonnant que les recettes prévues au BP 2018 pour la taxe d'aménagement (50 000 €) soient divisées par deux par rapport à l'année précédente au vu de la dynamique foncière. Il pense que les recettes sont sous estimées et que les prévisions de budget sont bien trop prudentes, sans afficher d'importants investissements, à l'exception des voies douces.

Il pose la question de comment expliquer aux camblanais une hausse des impôts alors que pour lui tout augmente autour et qu'il n'y a pas de prévision d'investissement et que, de plus, les comptes administratifs présentent un excédent.

M. le Maire se dit étonné de ces réflexions car il est difficile de faire des prévisions d'investissement sans prévoir d'augmenter les recettes.

Il rappelle que d'importants projets sont envisagés, parmi eux la réalisation d'une salle culturelle, qui sera un gros investissement et qui nécessite d'être anticipé.

De plus, il trouve préférable pour les ménages d'augmenter progressivement.

Il rappelle également que la commune se situe en dessous des moyennes nationales, ce qui est pénalisant pour l'attribution des subventions.

M. le Maire expose au Conseil qu'il faut aussi anticiper le projet de construction de la caserne des pompiers à BORDEAUX, dont dépend Camblanes, et pour laquelle il faudra financer une partie (autour des 125 000 €).

M. VERSCHAVE regrette un manque de vision à court terme.

Mme PERRIN-RAUSCHER répond qu'après de multiples échanges et débats, la majorité a arrêté 700 000 € d'investissements, ce qui n'est pas rien !

M. le Maire propose de délibérer pour une augmentation de 1,5%.

Délibération n°020.2018

Considérant que le taux des taxes en 2017 s'élève à 10,78 pour la taxe d'habitation, 17,98 pour la taxe foncière sur le bâti et 50,30 pour la taxe foncière non bâtie,

Le Conseil Municipal, après discussion,

• décide, par **22 voix « POUR »** et **1 voix « CONTRE »** (**M. VERSCHAVE**) d'appliquer une hausse de 1,5%, soit :

10,95 pour la taxe d'habitation,
18,26 pour la taxe foncière sur le bâti,
51,06 pour la taxe foncière non bâtie,

- **autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à ce dossier.

V. VOTE DES BUDGETS

M. le Maire expose à l'assemblée les propositions de budgets pour le transport scolaire, la caisse des école et la commune.

Après discussion, les délibérations suivantes sont adoptées.

➤ CAISSE DES ECOLES

Délibération n°004.2018

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, vote par **7 voix « POUR »**, le budget de la Caisse des Ecoles pour 2018 :

- Les dépenses s'élèvent à : **218 784,00 €** pour le fonctionnement
0 € pour l'investissement
- Les recettes s'élèvent à : **218 784,00 €** pour le fonctionnement
0 € pour l'investissement

➤ TRANSPORT SCOLAIRE

Délibération n°021.2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à la majorité par **22 voix « POUR »** et **1 « Abstention »** (**M. VERSCHAVE**) le budget suivant pour 2018 :

- les dépenses s'élèvent à : **679.64 €** pour le fonctionnement
- les recettes s'élèvent à : **679.64 €** pour le fonctionnement

A l'issu des opérations réalisées, ce budget du Transport Scolaire sera clôturé au 31 décembre 2018.

M. le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer tous documents relatifs à ce dossier.

➤ COMMUNE

Délibération n°022.2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote par **21 voix « POUR »** et **2 voix « CONTRE »** (**M. VERSCHAVE** et **Mme FRANCO**), le budget suivant pour 2018 :

- les dépenses s'élèvent à : **2 385 844,00 €** pour le fonctionnement
1 232 749,00 € pour l'investissement
- les recettes s'élèvent à : **2 385 844,00 €** pour le fonctionnement
1 232 749,00 € pour l'investissement

Mme FRANCO félicite la commission et le personnel pour le travail réalisé dans la gestion financière mais déplore certaines opérations choisies en investissement, comme le déplacement du monument aux morts.

VI. DIVERSES DELIBERATIONS

• **FDAEC**

M. Le Maire informe l'assemblée que le montant du **Fond Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.)** pour l'année 2018 s'élève à **16 470,00 €**. Il précise que la subvention portera sur le dossier des travaux de la Côte du Carat.

La délibération suivante est adoptée.

Délibération n°023.2018

M. le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.) votées par le Conseil Départemental, Monsieur Bertrand GAUTIER, Président des Maires du canton de Créon, a décidé d'attribuer à chaque commune le montant de 10 000 €. A cela, s'ajoute un coefficient par habitant. Ainsi il sera attribué à la commune de Camblanes-et-Meynac la somme de **16 470,00 €**.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil municipal décide :

de réaliser en 2018 les opérations suivantes :

- travaux de voirie au chemin de la Côte du Carat (Frais généraux de chantier + Terrassement généraux + assainissement eaux pluviales) pour un montant TTC de 79 020.00 €

de demander au Conseil Départemental une subvention à hauteur de **16 470,00 €**.

d'assurer le financement complémentaire de la façon suivante :

- par subvention à hauteur de 16 470.00 €

- par autofinancement à hauteur de 62 550.00 €

• **Subventions versées aux associations**

M. le Maire expose au Conseil la répartition des subventions allouées aux associations et propose de délibérer indépendamment du budget pour les associations dont le ou la président(e) est un(e) élue(e).

Il s'agit de l'association de jumelage Camblanes et Meynac – Nussdorf am Inn dont la Présidente est Mme MICHEAU-HÉRAUD pour 1800 € et l'association le Cœur du blason dont le Président est M. HANNOY pour 55€.

Mme MICHEAU-HÉRAUD rappelle qu'un groupe de jeunes allemands sera accueillis cet été par la commune, de nombreuses sorties et animations organisées par l'association sont prévues.

M. VERSCHAVE exprime qu'il serait plus intéressant d'ajuster les subventions au vu de projets concrets.

M. le Maire répond que cela a été réalisé pour cette année, comme discuté préalablement en séance de conseil ouvert. Il rappelle que ce mode d'attribution se pratique déjà par la commission sport de la CDC.

Mme FRANCO demande à connaître les montants des réserves financières des associations.

Mme REY explique qu'un gros travail a été fait auprès des associations pour leur expliquer le nouveau mode d'attribution des subventions.

M. le Maire ajoute que lors des assemblées générales, il a été rappelé aux associations que les fonds mis à disposition devaient être utilisés et pas capitalisés.

M. MONGET précise qu'il ne faut pas généraliser car il y a beaucoup d'écart entre les subventions, il trouve judicieux de le faire pour les associations qui reçoivent des montants importants.

M. le Maire répond que c'est un débat de fond légitime mais il qu'il n'existe pas de dérive. Le Conseil se doit simplement d'avoir un regard bienveillant sur le fonctionnement des associations.

Délibération n°024.2018

Madame MICHEAU-HÉRAUD et Monsieur HANNOY, étant concernés par ce dossier, ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal,

Considérant le montant de **1 855.00 €** (mille huit cent cinquante-cinq euros), dépenses imprévues de l'article 6574 du budget primitif 2018 de la commune,

Considérant que des président(e)s d'association sont des élu(e)s,

Après discussion,

- **décide, à la majorité par 20 voix « POUR » et 1 « Abstention » (M. VERSCHAVE)**
 - d'attribuer une subvention aux associations dont le ou la président(e) est un(e) élu(e)
 - de ventiler ces subventions comme suit :

- **55 euros pour « Cœur du Blason »**
- **1 800 euros pour le jumelage NUSSDORF AM INN**

- **autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Demande de subvention pour des travaux d'investissement auprès du Conseil Départemental

M. le Maire rappelle le projet de réalisation de voies vertes le long de la RD14 route des Cités, entre le chemin de Maugey et le chemin Lagrange. Le montant des travaux s'élève à 81 554,13 € TTC. Pour cela, il propose de solliciter une subvention de 18 166,54 € auprès du Département.

M. VERSCHAVE préconise de ne pas fixer de montant dans les demandes de subventions afin de laisser plus de possibilités.

M. le Maire retient l'idée pour les prochaines demandes.

Mme MICHEAU-HÉRAUD précise que des réunions ont eu lieu avec Gironde Ressources afin d'améliorer la recherche de subventions.

Délibération n°025.2018

La volonté de la municipalité est d'encourager et d'améliorer la mobilité de ses habitants autrement que par des déplacements habituels en véhicules motorisés au profit de la marche ou de la bicyclette. Dans le cadre du PAVE, le Conseil Municipal a également le désir de favoriser le déplacement des personnes à mobilité réduite.

Le décret 2004-998 du 16 septembre 2004, publié au journal officiel du 23 septembre 2004 a introduit dans le code de la route la définition de la « voie verte » : Il s'agit d'une «*route exclusivement réservée à la circulation des véhicules non motorisés, des piétons et des cavaliers* »

Considérant la volonté du conseil municipal de créer des voies vertes sur des routes reliant les zones périphériques de la commune vers le centre bourg où sont situés les services publics ainsi que la pharmacie, les médecins, les kinésithérapeutes, les commerces, les écoles, le lycée professionnel, ... ;
Considérant la possibilité d'aménager ces voies vertes sur la RD14 dite route des Cités et la VC14 dite chemin de Maugey ;

Considérant que le montant des devis s'élève à **93 161.78 € H.T.** ;

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, par **23 voix « POUR »** :

1°) **de demander** une subvention auprès du Département au titre des voies vertes ;

2°) **d'organiser** le plan de financement de la façon suivante :

<i>Subvention (25% X 0.78 coefficient de solidarité)</i>	18 166.54 €
<i>Fonds propres</i>	<u>93 627.59€</u>
Montant TTC	111 794.13€

3°) **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à ce dossier.

VII. VENTE D'UNE PARCELLE A MONTICHAMP

M. le Maire rappelle que la commune est propriétaire d'une parcelle à Montichamp, aujourd'hui en espace vert, qui a été déclassée en vue de sa cession.

La parcelle serait divisée en deux lots, un lot à bâtir de 1 158 m² et un solde conservé par la commune.

Il rappelle que la rue Olivier Dumas est en mauvais état et nécessite d'être refaite. Après concertation auprès des propriétaires riverains, il propose de réinvestir les recettes de la cession pour les travaux de réfection de la voie et des trottoirs.

M. le Maire précise que le lot détaché de 1 158 m² sera viabilisé et la future construction ne pourra pas comporter d'étage car située en bande B de la zone UB.

Il ajoute qu'un certain nombre de travaux restent à réaliser dont le bornage et le déplacement du réseau d'eaux pluviales pour enlever la servitude existante.

Il explique que la recette inscrite au budget est de 173 700 € soit 150 le m².

Après discussion en commission des finances et au vu de la pression foncière actuelle, il propose de revoir le prix à la hausse.

Il précise que le prix pourra être fixé ultérieurement par le Conseil, après estimation du service d'évaluations domaniales.

L'assemblée valide à l'unanimité la cession du lot et délibérera prochainement concernant le prix.

VIII. VOIRIE : déplacement panneau d'agglomération RD14

M. le Maire expose aux élus qu'une demande a été adressée auprès du Conseil départemental pour déplacer le panneau d'entrée d'agglomération situé sur la RD14 route de Lalande afin d'englober l'impasse Bel air et l'allée Adrien Bedin et de sécuriser cette portion de voie.

Le Conseil départemental a répondu négativement à cette demande en avançant le manque d'habitations sur une partie du tronçon ciblé.

M. le Maire rappelle que leur rôle est consultatif et que compte tenu des projets d'urbanisation à venir dans le secteur et de la nécessité de sécuriser les carrefours avec la RD14, il serait souhaitable de limiter la vitesse à 50 km/h.

M. BONNAYZE, concerné par le dossier en tant que riverain, bien que tout à fait d'accord avec cette décision, ne souhaite pas prendre part au vote.

La délibération suivante est adoptée.

Délibération n°026.2018

Considérant l'implantation des arrêts de bus (« Lalande ») de part et d'autre de la route de Lalande RD14 et leur fréquentation quotidienne,

Considérant la fréquentation intense de la plaine des sports située allée Adrien Bedin à Camblanes et Meynac, débouchant sur la RD14 route de Lalande,

Considérant le développement de l'urbanisation dans le secteur de Lalande,

Considérant la nécessité de prendre toutes les mesures propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique,

Le Conseil Municipal, à la majorité soit par **22 voix « POUR » et 1 « Abstention » (M. BONNAYZE)**,

➤ **Décide** de déplacer l'entrée et la sortie d'agglomération de Camblanes et Meynac au **PR 3 + 682**,

➤ **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à ce dossier.

IX. CDC : groupement de commandes : contrôle qualité de l'air

Maire rappelle la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 posant l'obligation de mesure et de contrôle de la qualité de l'air dans les établissements publics : crèches, écoles, centres de loisirs, établissements d'enseignements et autres ERP.

A cette fin, Le bureau de la CDC a acté la mise en place d'un groupement de commandes afin de réaliser les diagnostics et évaluations obligatoires.

M. le Maire propose aux élus d'y adhérer et de désigner un représentant titulaire et un suppléant qui seraient Mme BOUYSSOU et M. DARON.

Le Conseil approuve à l'unanimité et la délibération suivante est adoptée.

Délibération n°027.2018

La mise en œuvre du contrôle obligatoire de la qualité de l'air pour les Communautés de communes et les communes depuis le 1^{er} janvier 2018 implique le recours à un prestataire.

En outre, la mutualisation de cette prestation peut permettre de réaliser des économies d'échelle.

Dans ce contexte, conformément à l'article 28 de l'ordonnance 2015-899 du 23/07/2015, il est proposé de constituer un groupement de commande entre la CdC des Portes de l'Entre-Deux-Mers et les communes membres.

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune d'adhérer à ce groupement de commande pour ses besoins propres,

Considérant que la demande a été faite à la CdC des Portes de l'Entre Deux Mers de bien vouloir assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

Vu le projet de convention constitutive du groupement joint à la présente délibération,

M. le Maire propose au conseil municipal :

- D'adhérer au groupement de commande « Contrôle Qualité de l'Air » ;

- D'approuver que le rôle de coordonnateur du groupement soit assuré par la CdC des portes de l'Entre-Deux-Mers ;
- De bien vouloir l'autoriser à signer la convention constitutive du groupement ;
- De désigner, parmi les membres du Comité de Pilotage :
 - o Mme Laurence BOUYSSOU-DUPUCH en tant que représentant titulaire ;
 - o M. Hubert DARON en tant que représentant suppléant ;
- De bien vouloir l'autoriser à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents, soit par 23 voix « POUR ».

X. **BOCAL LOCAL : convention mise à disposition des locaux**

M. le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de la mise à disposition de trois bureaux de la maison des associations au Bocal Local (association d'économie sociale et solidaire), une convention doit être passée.

Il propose que la mise à disposition soit gratuite, pour une durée d'un an, renouvelable. L'entretien sera à la charge de l'association et l'assurance de la commune s'engagera en tant que propriétaire et celle de l'association en tant que locataire.

La délibération suivante est adoptée.

Délibération n°028.2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2144-3,

Vu les statuts de l'association Le Bocal Local, domiciliée 1, place du Général De Gaulle à Camblanes et Meynac,

Considérant que la Commune souhaite soutenir l'activité d'économie solidaire et sociale menée par l'association Le Bocal local,

Considérant qu'une partie des bureaux de la maison des associations n'est pas occupée,

Vu le projet de convention de mise à disposition de locaux communaux (bureaux 1, 2 et 3 de la maison des associations),

Le conseil municipal,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés (par **23 voix « POUR »**),

- **d'accepter** les termes de cette convention,
- **d'autoriser** M. le Maire (ou son représentant) à signer cette convention et tous documents relatifs à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

➤ **Conseil d'école élémentaire**

M. le Maire informe le Conseil que le retour à la semaine de 4 jours a été validé en Conseil d'école. La question du mode de garde le mercredi a été posée. Afin de trouver une solution adaptée, un questionnaire a été envoyé aux parents d'élèves. Dès réception, les conclusions seront transmises à la CDC pour étude.

M. le Maire précise qu'un accueil pourrait être réouvert à Camblanes, une discussion est en cours avec la CDC.

➤ Fouilles INRAP

M. le Maire rappelle que dans le cadre du projet de déplacement du monument aux morts, des travaux de sondages archéologiques sont actuellement réalisés par l'INRAP (Institut National de Recherche en Archéologie Préventive). Des vestiges ont été trouvés, mais sur une profondeur importante (des tuiles, un mur..).

Il semblerait que cela confirme l'hypothèse que l'église Sainte Eulalie soit construite sur des vestiges gallo-romains.

Il précise que les travaux seront terminés le 06 avril prochain.

➤ Boulodrome GALIANA

M. le Maire fait part au Conseil que l'inauguration du boulodrome nommé Gilbert GALIANA a eu lieu le 31 mars dernier en présence de ses enfants et de sa famille. Nombreux amis, riverains, camblanais ont assisté à ce moment particulièrement chargé en émotions.

➤ Départs – personnel communal

M. le Maire rappelle le départ à la retraite de Didier BOUET, adjoint technique, et la mutation de Sylvie HANNOY, adjoint administratif. Un pot de départ commun sera organisé prochainement.

M. le Maire informe les élus que la commission du personnel prévoit le recrutement d'un agent pour le service technique.

➤ Concordia

Mme MICHEAU-HÉRAUD fait part aux élus que la troisième phase du chantier international de jeunes mené par l'association Concordia se déroulera du 9 au 23 août prochains, afin de continuer à mettre en valeur le site gallo-romain.

➤ Développement économique

M. CHIRON informe le Conseil que la prochaine réunion de la commission développement économique aura lieu le mercredi 11 avril 2018 à 19h00 à la mairie.

➤ Communication

M. MONGET transmet aux conseillers les échos très positifs des habitants concernant le dernier numéro de Message.

➤ Lycée Flora Tristan

M. VERSHAVE rappelle aux élus qu'une discussion est engagée avec le lycée Flora Tristan concernant la création d'une liaison douce avec l'aérocampus à Latresne.

Le proviseur actuel semble favorable pour déplacer l'entrée du lycée sur la D10.

M. le Maire rappelle que ce projet avait été soumis aux services du Département dans le cadre de la mise en sécurité des routes et de la création des voies douces.

➤ Commémoration

M. BONNAYZE informe les élus que la prochaine réunion concernant la commémoration du 11 novembre aura lieu le samedi 7 avril à 10h00 à la Mairie en présence des anciens combattants.

La séance est levée à 23h50.